



Annulation reconnaissance de paternité

Par **patpat**, le **14/10/2009** à **19:00**

Bonjour,
Après avoir reconnu l'enfant de ma concubine nous nous sommes séparés au bout de neuf car elle m'a avoué avoir une double vie, un amant, depuis le début de notre relation.
Or il appert que deux tests cliniques m'ont diagnostiqués stérile, un avant et un après la naissance de l'enfant.
Quelles sont les démarches possibles pour annuler ma reconnaissance de paternité vis à vis de cet enfants qui, à l'évidence, n'est pas de moi.
A ce jour je suis condamné à payer une pension alimentaire à un enfant alors que je ne suis pas le père naturel.
Je vous remercie par avance pour votre réponse et votre aide.
Meilleures salutations
P.

Par **jeetendra**, le **14/10/2009** à **20:59**

[fluo]Ordre des Avocats au Barreau d'ANNECY[/fluo]
17 Rue de la Paix - 74000 ANNECY
Téléphone : 04.50.45.89.29
Bonsoir, prenez contact avec l'Ordre des Avocats d'Annecy pour une consultation avec un avocat, il vous expliquera comment procéder, j'ai bien peur que la possession d'état ne vienne compliquer les choses, cordialement.